

Mairie de La Garde

Arrondissement de Toulon

Du quatre Décembre, an mil huit cent vingt-neuf, à 10^h heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE de Jean Joseph André Guiel
né à La Garde le Deux de Janvier Mois à Deux
heures du Matin, fils de Jean Joseph Guiel de Profession
de cultivateur, âgé de quarante quatre ans, domicilié à La Garde,
et de Marie Anne Robutat âgée de quarante ans,
domiciliée à La Garde.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin.

Sur la déclaration à moi faite par le Dr Jean Joseph Guiel,
âgé de quarante quatre ans, profession de cultivateur, domicilié à La Garde,

Premier témoin, Jean Guiel âgé de quarante ans,
profession de cultivateur, domicilié à La Garde.

Second témoin, Joseph Bourrier âgé de quarante ans,
profession de cultivateur, domicilié à St Nazaire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Marie Augustin Léonard,
bâtonnier de Notaires de Toulon, remplissant les fonctions d'Officier public ; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Mairie de

Arrondissement de

an mil huit cent vingt-neuf, à heure du

ACTE DE NAISSANCE d
né à le à profession
heure du fil d
d âgé de ans, domicilié à
et de âgée de ans,
domiciliée à

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par le Dr Jean Joseph Guiel,
âgé de quarante quatre ans, profession de cultivateur, domicilié à La Garde,

Premier témoin, Jean Guiel âgé de quarante ans,
profession de cultivateur, domicilié à La Garde.

Second témoin, Joseph Bourrier âgé de quarante ans,
profession de cultivateur, domicilié à St Nazaire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Marie Augustin Léonard,
bâtonnier de Notaires de Toulon, remplissant les fonctions d'Officier public ; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

remplissant les fonctions d'Officier public ; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

*Cet acte est signé par Joseph Marie Augustin Léonard, bâtonnier de Notaires de Toulon,
le présent acte, à La Garde le 21 Décembre 1829.*

Mairie de

Arrondissement de

Du an mil huit cent vingt-neuf, à heure du

ACTE DE NAISSANCE de
né à le à profession
heure du fil d
d âgé de ans, domicilié à
et de âgée de ans,
domiciliée à

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par le Dr Jean Joseph Guiel,
âgé de quarante quatre ans, profession de cultivateur, domicilié à La Garde,

Premier témoin, Jean Guiel âgé de quarante ans,
profession de cultivateur, domicilié à La Garde.

Second témoin, Joseph Bourrier âgé de quarante ans,
profession de cultivateur, domicilié à St Nazaire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Marie Augustin Léonard,
bâtonnier de Notaires de Toulon, remplissant les fonctions d'Officier public ; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

remplissant les fonctions d'Officier public ; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Mairie de

Arrondissement de

Du an mil huit cent vingt-neuf, à heure du

ACTE DE NAISSANCE de
né à le à profession
heure du fil d
d âgé de ans, domicilié à
et de âgée de ans,
domiciliée à

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par le Dr Jean Joseph Guiel,
âgé de quarante quatre ans, profession de cultivateur, domicilié à La Garde,

Premier témoin, Jean Guiel âgé de quarante ans,
profession de cultivateur, domicilié à La Garde.

Second témoin, Joseph Bourrier âgé de quarante ans,
profession de cultivateur, domicilié à St Nazaire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Marie Augustin Léonard,
bâtonnier de Notaires de Toulon, remplissant les fonctions d'Officier public ; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

remplissant les fonctions d'Officier public ; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.